



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 10  
Nombre de Conseillers votants : 10  
Suffrages exprimés : 10

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. LACROIX Thierry, M. LELEU Etienne, M. METZ Francis, M. PREVOST Jean-Luc et Mme THOUVENOT Nathalie.

Absent excusé : M. THIRIET Dominique

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. MARC Cyrille.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme THOUVENOT Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Ordre du jour

- 01 - Acceptation dommages et intérêts suite à désistement permis de construire
  - 02 - Plaques commémoratives
  - 03 - Vente parcelle terrain
  - 04 - Prolongation CDD employé communal
  - 05 - Convention COMMUNE AINGERAY / SIS FAS pour mise à disposition Maison des Jeunes
  - 06 - Revalorisation redevance pour passage d'une conduite d'eau en forêt communale - Golf d'Aingeray
  - 07 - Convention de superposition de gestion - chemin de halage Moselle
  - 08 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) : approbation rapport
  - 09 - Association ADAPEI - achat brioches
  - 10 - Logement communal
  - 11 - Radar pédagogique à l'entrée du village, côté local technique
  - 12- Délimitation et bornage chemin dit du Mongambé
- Affaires diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Halle boulangerie. Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** l'ajout d'un nouveau sujet qui sera traité après les points susnommés.

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est **approuvé à l'unanimité**.

#### **01 - ACCEPTATION DOMMAGES ET INTERETS SUITE A DESISTEMENT PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les pétitionnaires positionnés sur le lot 1, situé Côte du Four, ont décidé de ne pas donner suite à leur projet d'achat, malgré un compromis de vente signé. Aussi, il est stipulé dans l'acte de compromis de vente : « au cas où, toutes les conditions relatives à l'exécution des présentes étant remplies, l'une des parties ne régulariserait pas l'acte authentique et ne satisferait pas ainsi aux obligations alors éligibles, elle devra verser à l'autre partie la somme de SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (6762 euros) à titre de dommages et intérêts, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil ».

Monsieur le Maire annonce également qu'ils ont annulé leur permis de construire, initialement approuvé.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal ACCEPTE que la Commune reçoive à titre de dommages et intérêts, la somme de 6762 euros (six mille soixante-deux euros).**

#### **02 - PLAQUES COMMEMORATIVES**

Monsieur le Maire rappelle à l'équipe municipale qu'en 2016 la commune a reçu un leg de 102 133,54 euros d'une généreuse donatrice, qui souhaitait que cet argent soit utilisé pour la réalisation de divers travaux à l'Eglise et au cimetière communal.

A ce titre, environ 80 % de la somme a été utilisée : travaux d'accessibilité de l'église et réfection du mur d'enceinte du cimetière, entre autres.

Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers d'installer deux plaques commémoratives afin de souligner la générosité de cette personne qui a permis de réaliser différents travaux. L'une serait apposée à l'Eglise et l'autre au Cimetière.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), les membres du Conseil Municipal APPROUVENT l'achat de deux plaques commémoratives.**

A la suite, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste donc environ 20 % à utiliser et propose qu'une approche soit réalisée auprès de plusieurs entreprises pour des travaux de façade de l'Eglise, ou pour refaire la grille d'entrée du cimetière.

Après débat, les Conseillers autorisent Monsieur le Maire à solliciter des entreprises afin d'avoir plusieurs devis à présenter lors d'un prochain conseil, notamment pour la réalisation de travaux sur le bâtiment du culte.

### 03 - VENTE PARCELLE TERRAIN

Pour éviter tous conflits d'intérêts, Monsieur PREVOST Jean-Luc se retire de la pièce.

Monsieur PREVOST Jean-Luc souhaite acheter à la commune la parcelle AB 256, d'une surface de 2a 60ca, car elle se situe derrière son domicile et est enclavée dans sa propriété.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le terrain est uniquement accessible depuis la propriété privée, que la parcelle n'est pas constructible et que de ce fait elle est considérée comme terrain agricole. Il propose donc aux conseillers de débattre sur le prix de vente.

**Après en avoir délibéré et à la majorité, 9 POUR (Monsieur PREVOST ne participe pas au vote), le Conseil Municipal DECIDE de vendre la parcelle au prix d'un euro le m<sup>2</sup>, soit 260 € (deux cent soixante euros) et que les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.**

Monsieur PREVOST Jean-Luc réintègre le Conseil Municipal.

### 04 - PROLONGATION CDD EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de renouveler pour 1 an le contrat de Monsieur VILLERMAIN Jacky, employé communal. Il précise que son contrat pourra être interrompu lorsque ce dernier fera valoir ses droits à la retraite.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le renouvellement du contrat à durée déterminée de Monsieur VILLERMAIN Jacky pour 1 an.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur FAUTAIRE Benjamin bénéficie d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) et qu'une réunion tripartite aura lieu en octobre avec le centre de gestion.

### 05 - CONVENTION COMMUNE AINGERAY / SIS FAS POUR MISE A DISPOSITION MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que depuis la nouvelle année scolaire, la Commune a mis à disposition du Syndicat Intercommunal Scolaire Fontenoy-Aingeray-Sexey les bois (SIS FAS), la Maison des Jeunes afin d'accueillir les élèves de la maternelle pour le repas du midi.

Monsieur le Maire propose donc qu'une convention soit établie avec le SIS FAS, au même titre que celle établie pour la mise à disposition de la Salle Polyvalente, moyennant une contrepartie financière.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Madame THOUVENOT, présidente également du SIS FAS, s'abstient sur ce vote.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR / 1 ABSENTION), le Conseil APPROUVE qu'une convention soit établie entre la COMMUNE et le SIS FAS, DECIDE de fixer une échéance annuelle (par année scolaire) de 1500 euros à compter de cette année scolaire 2019-2020**

**06 - REVALORISATION REDEVANCE POUR PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORET  
COMMUNALE - GOLF D'AINGERAY**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'une convention portant concession précaire et révocable de passage d'une conduite d'eau en forêt communale a été établie avec le Golf d'Aingeray.

Une délibération fixant la redevance à 0.70 cts le mètre linéaire avait été établie en 2017. Il y a lieu de délibérer pour revaloriser la redevance, comme stipulé dans la délibération 893-2017.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de fixer la redevance à 0.80  
cts du mètre linéaire.**

**07 - CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION -  
- CHEMIN DE HALAGE MOSELLE**

A la demande de l'association Club de pêche des Cohés, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de demander à VNF une convention de superposition de gestion pour le côté droit, au niveau du chemin de halage au bord de la Moselle. Une convention pour le côté gauche est déjà en vigueur.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT Monsieur  
le Maire à se rapprocher de VNF (Voies Navigables de France) afin d'établir une nouvelle  
convention.**

**08 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
(C.L.E.C.T.) : APPROBATION RAPPORT**

La Communauté de Communes Terre Tuloises demande à chaque commune de débattre sur le rapport définitif de la C.L.E.C.T. en date du 25 juin 2019.

Monsieur le Maire rappelle que des transferts de compétence ont été opérés entre l'EPCI et tout ou partie des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La C.L.E.C.T. est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensations, qui s'élèvent pour la commune d'Aingeray à un produit de 41 866 euros (montant inchangé par rapport à 2018).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE le rapport  
définitif de la C.L.E.C.T. en date du 25/06/2019 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout  
document nécessaire relatif à ce sujet.**

**09 - ASSOCIATION ADAPEI - ACHAT BRIOCHES**

L'IME George Finance sollicite la commune afin que cette dernière distribue leurs brioches au prix de 5 euros. Monsieur le Maire n'est pas contre le fait qu'ils distribuent par leurs propres moyens les brioches dans le village, mais cela ne relève pas du service communal.

**Après débat, l'ensemble des conseillers ne souhaitent pas donner suite à cette demande.**

**10 - LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire a quitté l'appartement communal début août. Le logement nécessite un bon rafraîchissement avant de le remettre en location.

Monsieur le Maire présente deux devis correspondant à ces travaux : L'un au prix de 6 782.88 euros TTC et un second à 11 732.71 € TTC.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune ne pourra pas récupérer la TVA sur ces travaux: Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement pour la construction et la rénovation de logements, les dispositions de l'article L 1615-7 du CGCT ne permettent pas leur éligibilité. En effet, le logement est confié au tiers à usage d'habitation, il ne l'est donc pas en vue d'une mission d'intérêt général.

Après débat, les membres de l'équipe municipale **SOUHAITENT**, à l'unanimité (10 POUR), avoir d'autres devis pour faire marcher la concurrence.

### 11 - RADAR PEDAGOGIQUE A L'ENTREE DU VILLAGE, CÔTÉ LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur l'achat d'un radar pédagogique, qui serait apposé à l'entrée du village, côté Velaine en Haye étant donné qu'il y en a déjà un à l'entrée du village, côté Liverdun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers **DECIDENT** de ne pas donner suite à ce projet car c'est un moyen peu dissuasif pour faire ralentir les conducteurs.

### 12 - DELIMITATION ET BORNAGE CHEMIN DIT DU MONGAMBE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune a eu un différend avec M. DE ROSARIO. Qu'à ce titre, la Commune a mandaté le cabinet de géomètre HERREYE-JULIEN afin qu'un bornage soit établi. Le rendez-vous est fixé au 04 octobre 2019 en présence de chaque propriétaire.

### 13 - HALLE BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente un devis à l'équipe municipale pour la création d'une dalle pour un montant estimatif de 15 400 euros H.T. Il rappelle également qu'afin de ne pas perdre le permis de construire sur ce bâtiment, une déclaration d'ouverture de travaux doit être réalisée sous peu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal **APPROUVE** la réalisation d'une dalle.

### AFFAIRES DIVERSES

✦ **Accessibilité terrain** : Monsieur RODANGE a sollicité la commune pour avoir un accès à l'arrière de son terrain, donnant à côté de l'Eglise.

Après débat, les conseillers ont émis un **AVIS DEFAVORABLE** à cette demande car cela engendrerait une démolition du mur proche de l'Eglise et le passage souhaité est actuellement une place de parking. A l'unanimité.

- ✚ **Lotissement Côte du Four** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux dernières parcelles communales (Lot 1 et Lot 9) sont sous compromis de vente et que les permis de construire sont en cours d'instruction.
  
- ✚ **Panneaux photovoltaïques** : Monsieur le Maire propose aux Conseillers un projet de pose de panneaux photovoltaïques, pouvant rapporter annuellement un produit de 2000 €/ha. Les conseillers donnent leur accord pour porter l'idée et voir si cela est réalisable pour la commune.
  
- ✚ **Véhicule utilitaire communal** : Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à se renseigner sur le sujet.

La séance est levée à 21h30

Fait à Aingeray, le 07/10/2019  
Le Maire,  
André FONTAINE

Maire de AINGERAY,  
L'Adjoint délégué

